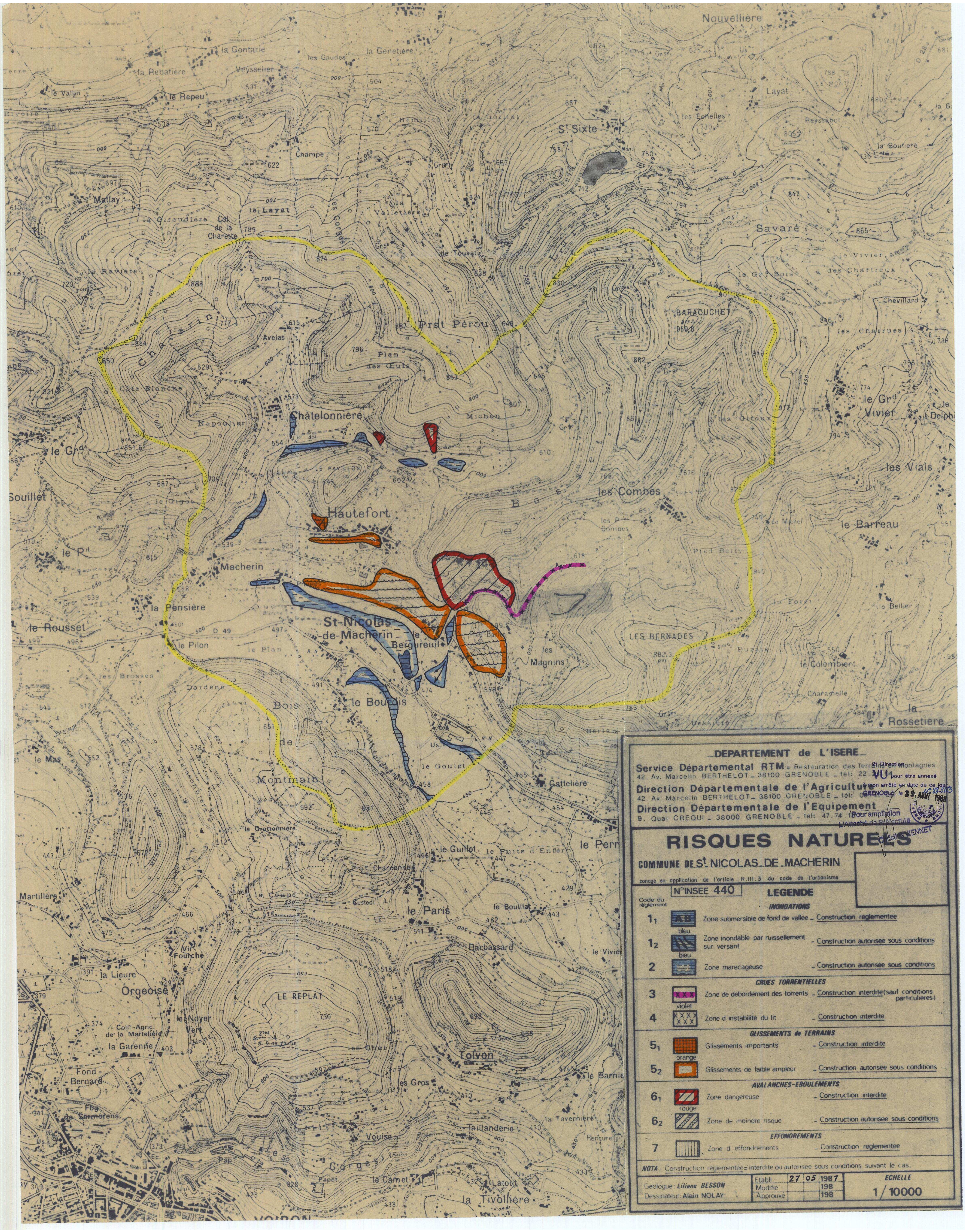
Nouvellière
la Gontarie
les Gaudes
la Genetière
la Rebatière
Veysselier
le Vallin
le Repeu
Rivoire
Terre
Champe
Remillot
la Gaillat
St Sixte
Layat
les Echelles
Reyssabot
la Boutière
LE MONT
Matfay
le Layat
la Giroudière
Col de la Charette
les Gorges
la Valletière
le Touvat
Larrat
Savaré
la Ravière
le Vivier des Chartreux
le Grd Bois
Chevillard
BARACUCHET
Prat Pérou
les Charrues
Chavarin
l'Avelas
Plan des Œufs
Côte Blanche
Michon
Napoulier
Châtelonnière
le Grd Vivier
le Delphin
les Gitoux
le Grd
LE PAVILLON
les Vials
Souillet
le Gigot
Hautefort
les Combes
les Pts Combes
la Mielle
Grge de Michel
le Barreau
le Pt
Macherin
Pied Belly
la Pensière
le Rousset
le Pilon
D 49
le Plan
St-Nicolas-de-Macherin
le Bergureuil
Pied Barlet
les Magnins
la Forêt
le Bellier
LES BERNADES
Puzais
le Colombier
les Brosses
Dardene
le Bourdis
Charamelle
Bois de Montmain
la Rossetière
le Mas
Teissonnière
Berland
le Goulet
Gattelière
la Grattonnière
le Guillot
le Puits d'Enfer
le Perr
Charconne
Martillère
la Coupe
Custodi
le Paris
le Bouillat
Vir Fourche
Barbassard
la Lieure
le Vivier
Orgeoise
LE REPLAT
le Noyer Vert
Coll. Agric. de la Martelière
la Garenne
N. D. de Vouise
Tolvon
Fond-Bernard
les Gros
le Barnier
Fbg de Sermorens
la Tavernière
Taillanderie
Vouise
Rencurel
les Gorges
le Camet
Papet.
Latout
la Tivollière
VOIRON

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM _ Restauration des Terrains en Montagnes
42. Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tel: 22

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tél: 03

Direction Départementale de l'Equipement
9. Quai CREQUI _ 38000 GRENOBLE _ tel: 47.74.1

2e Direction
VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 29 AOUT 1988
LE 88-3583
Pour ampliation
L'Attaché de Préfecture
Christine VIENNET

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE St NICOLAS_DE_MACHERIN

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 440

LEGENDE

Code du règlement			
		INONDATIONS	
1_1	AB bleu	Zone submersible de fond de vallée	Construction reglementee
1_2	▨ bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisee sous conditions
2	▨	Zone marecageuse	Construction autorisee sous conditions
		CRUES TORRENTIELLES	
3	XXX violet	Zone de debordement des torrents	Construction interdite (sauf conditions particulieres)
4	XXXX XXX	Zone d instabilite du lit	Construction interdite
		GLISSEMENTS de TERRAINS	
5_1	▦ orange	Glissements importants	Construction interdite
5_2	▭	Glissements de faible ampleur	Construction autorisee sous conditions
		AVALANCHES-EBOULEMENTS	
6_1	▨ rouge	Zone dangereuse	Construction interdite
6_2	▨	Zone de moindre risque	Construction autorisee sous conditions
		EFFONDREMENTS	
7	▥	Zone d effondrements	Construction reglementee

NOTA: Construction reglementee = interdite ou autorisee sous conditions suivant le cas.

Geologue: ***Liliane BESSON***	Etabli	27	05	1987	***ECHELLE***
Dessinateur: **Alain NOLAY**	Modifie			198	1/10000
	Approuve			198	